



Rythme de garde pour enfant

Par **Demande sur droits**, le **05/09/2019** à **12:34**

Bonjour,

Le père de mon enfant m'a assigné en justice afin de modifier l'accord de garde que nous avons mis en place il y a plusieurs années (mode de garde homologué par un juge).

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons trouvé un juste milieu entre son planning de travail décalé et mon mode de vie "normal". Mais aujourd'hui il demande à ce que nous suivions exclusivement son planning professionnel pour organiser la garde de notre enfant.

Je trouve cette demande abusive car son organisation professionnelle ne regarde que lui et que s'il a fait le choix de vivre en décalé par rapport à notre société c'est son choix mais ce n'est pas le mien.

Il me semble avoir des droits, dont celui de choisir mon rythme de vie et celui de mon foyer, qui compte également un autre enfant mais je n'arrive pas à trouver de base légale pour m'assurer de ce droit.

Je ne comprend pas comment une personne aurait le droit de me dicter mon mode de vie sous prétexte de ses choix personnels à lui.

Je trouve d'ailleurs cela très injuste pour notre enfant car si nous devons nous caler sur le rythme d'une personne ce devrait être sur celui de notre enfant et pas sur celui de son père.

Merci d'avance de votre aide.